



Ecole de Golf de Saumane Année 2021-2022
Fiche d'inscription

L'ELEVE :

Civilité : Garçon Fille
Nom.....
Prénom.....
Adresse.....
CP..... Ville.....
Tél (portable).....
Email.....
Numéro de licence..... Index Drapeau.....
Date de naissance : ____/____/_____
Taille Polo (âge et cm)

REPRESENTANT LÉGAL :

Civilité : Mr Mme
Nom.....
Prénom.....
Adresse.....
CP..... Ville.....
Tél (mobile).....
Email.....

PREAMBULE :

L'Ecole de Golf Junior, a pour but la formation, l'enseignement, l'animation, l'encadrement et la participation aux différentes compétitions par équipes ou individuelles pour les jeunes golfeurs.

Renseignements complémentaires : Paul BASTIAT 06.17.46.42.81 ou Nicolas SEREMET 06.23.68.54.55

1. OBJET : inscription à l'école de golf

Etre inscrit à l'Ecole de golf donne droit :

- De suivre les cours dispensés par **Nicolas SEREMET** et **Paul BASTIAT** au sein du Golf de Saumane;
- A la fourniture des balles et du matériel pendant les cours ;
- A l'accès aux parcours du Golf de Saumane pendant les cours ainsi qu'en autonomie gratuitement dès l'obtention du drapeau jaune pour le parcours 18 trous et dès le drapeau rouge pour le parcours compact 5 trous, dans le respect de la charte de l'Ecole de Golf ;
- De participer aux différentes épreuves fédérales par équipes et individuelles.

En contre partie, il est attendu des élèves :

- Une présence aux cours de golf
- Prévenir en cas d'absence
- Une participation régulière aux compétitions de club
- Un comportement exemplaire : respect de l'étiquette (terrain, partenaires, sécurité, matériel, rythme de jeu, etc) sur et en dehors du parcours.

Les casquettes et les visières doivent être retirées au club house.

Les T-shirts et les jeans sont interdits.

Le port du polo est obligatoire.

2. DEROULEMENT DES COURS DE GOLF

Les cours de golf sont dispensés le mercredi ou samedi. Certains cours peuvent être reportés à une date ultérieure suite à des déplacements professionnels ou contraintes météo. L'annulation de séance se fait par S.M.S par l'enseignant sur le numéro communiqué en première page.

RETARD : L'enfant ne sera pas accepté en leçon s'il arrive avec plus de 10 minutes de retard.

Les horaires des cours sont les suivants :

Merci d'entourer vos disponibilités

COURS DU MERCREDI :

- De 11h00 à 12h30
- De 13h30 à 15h00
- De 15h00 à 16h30

COURS DU SAMEDI :

- De 09h30 à 11h00
- De 11h00 à 12h30

En fonction du niveau et de l'expérience des jeunes, ils peuvent être intégrés soit dans un cursus de pratique loisir, soit dans un cursus de pratique compétition.

Programme susceptible de modifications selon le programme scolaire des enfants

3. DUREE

La durée de la saison sportive est de septembre 2021 à juin 2022 sur 30 séances de 1h30 (soit 45 heures d'enseignement).

Le planning définitif sera disponible sur les sites internet des enseignants dès la fin juillet 2021. Le planning est constitué de 54 heures pour palier à d'éventuelles annulations. En cas de dépassement des 45 heures prévues à l'inscription, aucun surcout ne sera demandé.

Dans le cas d'une fermeture administrative du golf relative à la pandémie de COVID, l'école de golf ne peut être tenue pour responsable de l'annulation des leçons et ne peut s'engager à rattraper l'intégralité des leçons perdues.

4. PAIEMENT COTISATION ECOLE DE GOLF

Le prix de l'Ecole de Golf est de **300** euros l'année.

Le règlement est fait en espèce ou par chèque (pas d'ordre ni de date lors du dépôt du dossier).

Doivent être joints à ce document :

- Règlement en espèce ou un chèque de 300€ ou 2 chèques le jour de l'inscription (encaissement octobre pour le premier et février pour le second) ;

5. LICENCE et CERTIFICAT MEDICAL

Il est obligatoire que l'élève possède une licence de golf Active ainsi qu'un certificat médical de « non contre indication de la pratique du golf en compétition » pour la rentrée de l'Ecole de golf. La démarche s'effectue auprès de l'accueil du golf et est à renouveler chaque mois de janvier.

6. ROLE DE L'ASSOCIATION SPORTIVE DU GOLF DE SAUMANE

L'Association du Golf de Saumane est partenaire de l'Ecole de Golf Junior en participant financièrement à l'achat de matériel de golf, les récompenses aux compétitions et passages de drapeaux, aux goûters de fin d'année, et en mettant à disposition ses membres pour l'accompagnement des jeunes lors des différentes manifestations annuelles.

La cotisation pour l'Association Sportive est offerte ainsi que les droits de jeu pour les compétitions du club.

L'actualité de l'Association Sportive est présentée sur www.asgolfdesaumane.com

Fait à Saumane de Vaucluse, le ____/____/____

L'élève

L'enseignant en charge de
l'enseignement



DEMANDE D'AUTORISATION PARENTALE

Ecole de Golf Provence

Utilisation de photos de votre enfant par l'école de Golf

Dans le cadre de notre travail pédagogique, nous sommes amenés à utiliser des photos des enfants de l'école de Golf (pour le journal du club, le site internet, dans les différentes publications de l'école de golf et, éventuellement, à l'occasion de reportages télévisés). Il ne s'agit pas de photographies individuelles d'identité mais de photos de groupe ou bien de vues montrant des enfants en activité.

En application de la loi informatique et libertés et des règles de protection des mineurs, les légendes accompagnant les photos ne communiqueront aucune information susceptible d'identifier directement ou indirectement les enfants ou leur famille.

La loi nous fait obligation d'avoir l'autorisation écrite des parents pour cette utilisation. Aussi, nous vous serions reconnaissant de bien vouloir remplir le talon ci-dessous.

Nous attirons votre attention sur le fait que l'usage des images est sans aucun but lucratif et sans publication de nom de famille (prénom seulement). Un refus de votre part aura pour conséquence, soit d'écartier votre enfant lors des prises de vue, soit de masquer son visage.

Nous soussignés : _____

Responsables légaux de l'enfant : _____

Nous autorisons / nous n'autorisons pas* :

les enseignants de l'école de Golf à utiliser, dans le cadre pédagogique (journal du club, site Internet, publications, reportages) des photos de notre enfant prises au cours des activités du club.

* barrer la mention inutile

A, le

signature des représentants légaux